

# HANDICAP : PARTAGE D'UN ATELIER AVEC UN ESAT

SIKA

 Z.I de l'Europe BP 111  
76220 GOURNAY EN BRAY

NORMANDIE



PRIX SPÉCIAL

2016

➤ Mots clés : Handicap, accident de travail, réintégration, atelier partagé



## L'ENTREPRISE

SIKA France SAS est la troisième filiale du groupe SIKA. Avec 4 sites de productions en France, l'entreprise affiche des priorités telles que l'innovation, l'excellence de la qualité et du service. L'entreprise évolue dans les secteurs de l'étanchéité, du collage, de l'insonorisation et de la protection.

Le site de Gournay en Bray est spécialisé dans 3 familles de produits : les colles hautes performances, les adjuvants, les mortiers/pâtes de ragréage.



## LE CONTEXTE

Un nouvel atelier créé en 2010 permettait à l'entreprise d'adapter leurs produits standards en produits customisés pour divers marchés : du béton manufacturé aux enseignes de la grande distribution spécialisée. Les activités de cet atelier sont variées et évolutives :

- Préparer des opérations commerciales : fabrication de produits customisés, réalisation d'offres promotionnelles pour des concours, des ventes flashes, articles confectionnés à la demande (taille et format de packaging), ajout de goodies,...
- Adapter des emballages devenus obsolètes pour évolution réglementaire ou normative,
- Recycler en cas de problème (fin de série de produit dans un format d'emballage donné, ré-étiquetage emballage,...),
- Reconditionner des produits dont les emballages ont été détériorés.

L'objectif de l'entreprise était d'initier, dans cet atelier spécifique, une démarche d'amélioration des conditions de santé sécurité des salariés dans des conditions adaptées à chacun, tout en y intégrant un aspect sociétal.



## IDÉE ET OBJECTIFS

Le projet était donc de favoriser la mixité sociale en regroupant, dans un atelier et un but commun, deux types de salariés : des usagers d'un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) basé à quelques kilomètres du site encadrés par deux animateurs, et des salariés de l'entreprise Sika.

L'objectif pour les salariés de l'entreprise est de reprendre une activité professionnelle à un rythme adapté suite à un évènement marquant (Accident de travail, maladie, incident de la vie, addiction, etc.) et pour les salariés de l'ESAT, des postes qui leurs sont adaptés par des outils de travail, des procédures et des formations adaptés.



## MISE EN OEUVRE

Les salariés de la société organisent l'activité administrative et logistique et participent sur certains postes de travail à la confection d'articles commerciaux. La quantité de personne dans l'atelier varie de 8 à 30 personnes selon l'activité, et les deux populations évoluent sur des postes adaptés à leurs capacités.

Les usagers de l'ESAT évoluent dans les mêmes locaux (atelier, cafétéria par exemple) que les salariés de l'entreprise et sont respectés en tant qu'individus.

L'organisation se fait à la journée et se fait à plusieurs niveaux :

- Le responsable d'atelier qui assure plusieurs tâches : organiser le planning des tâches, les répartir selon les postes fixes et régulièrement utilisés ou les postes modulables en fonction des besoins, donner les consignes aux salariés propres qui aident à la logistique et à la confection d'une partie des articles, donner les consignes à l'animateur de l'ESAT.
- Un ou deux animateur de l'ESAT : relayer les consignes auprès des usagers de l'ESAT, veiller à la bonne réalisation qualitative et quantitative des produits, assurer la bonne compréhension puis le respect des consignes de sécurité, gérer les usagers de l'ESAT.
- Remonter les aléas de production.

L'ESAT met à disposition de la société des usagers présentant des capacités physiques ou mentales compatibles avec les activités sous traitées par le site. La santé et la sécurité des usagers ne doivent pas être compromises par l'exécution de ces activités. Les postes de travail ont été adaptés au niveau de compréhension et adaptabilité physiques ou mentales des populations de ces personnes. Des outils de travail (chemins de rouleaux, engins de manutentions manuels), des procédures ainsi que des règles ont été développées pour aider à la réalisation des articles ainsi qu'à la formation des nouvelles personnes.

Ces activités sont révisées et adaptées autant que de besoin, selon l'évolution des demandes du marché et selon le principe de l'amélioration continue du site.



## RÉSULTATS

Cette démarche de co-activité "partagée" entre un ESAT et des salariés en reprise d'activité présente de nombreux aspects positifs :

- Pour les salariés qui reprennent une activité professionnelle :
  - o ils progressent à un rythme adapté, en fonction de l'évolution de leur état de santé,
  - o ils sont satisfaits de se rendre utile, à un rythme normal ou adapté,
  - o ils apprécient de reprendre le chemin du travail et de se réinsérer socialement.
- Les usagers de l'ESAT peuvent travailler dans un milieu professionnel normal au sein d'une entreprise qui les accueille et les intègre à la vie de leur site. Ils sont pour l'entreprise des personnes "comme tout le monde" travaillant dans un contexte professionnel standard.
- Faire cohabiter et travailler des salariés avec leurs différences, leurs qualités et les contraintes qui incombent à leur santé morale ou physique ; ce qui implique compréhension et acceptation mutuelle.

## BÉNÉFICES ET PERSPECTIVES

L'aspect sociétal de l'entreprise est prépondérant dans cette démarche. Elle montre au salarié qu'il fait partie de la société quelles que soient les circonstances et qu'elle est à l'écoute des limites de son corps et de son envie de reprise. Pour chacun des salariés du site il s'agit d'une vraie fierté car cet atelier est un vrai tremplin pour les salariés de l'entreprise vers une reprise de l'activité et une intégration à la vie sociale et professionnelle pour les usagers de l'ESAT.



## GLOBAL COMPACT : ODD



ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous

ODD 8 : Promouvoir le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD 9 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous

ODD 10 : Réduire les inégalités

ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables

ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs



BUILDING TRUST